

Le fort de Pagny-la-Blanche-Côte et la batterie d'Uruffe

Les derniers Allemands ont à peine quitté le territoire national le 18 septembre 1873 que déjà en haut lieu on tire les enseignements de la défaite de 1870, après une guerre qui a duré six mois. Commencée les premiers jours d'août 1870, elle s'est terminée par l'armistice signé à Versailles le 28 janvier 1871, puis par le traité de Francfort du 10 mai 1871. La France se retrouve amputée de l'Alsace et d'une partie de la Moselle, Nancy étant promu désormais ville-frontière en lieu et place de Strasbourg.

La guerre a fait apparaître l'inadéquation de notre système défensif. Bazaine, enfermé dans Metz, la capitulation de Sedan suivie de la chute de l'Empire, le siège de Toul, une ville stratégique sur la voie ferrée Paris-Strasbourg. Les remparts de Vauban, qui enserrent la cité des Leuques, appartiennent à une autre époque. La topographie de côtes et de buttes-témoins - Butte Barine, Mont St-Michel, Douaumont, Grand Couronné - s'y prêtant, le général Séré de Rivières préconise l'aménagement de forts... les Forts Séré de Rivières. Parmi ceux-ci, celui peu connu de Pagny-la-Blanche-Côte avec la Batterie de Pagny et celle d'Uruffe à cet endroit du plateau calcaire qui domine d'environ 100 m la vallée de la Meuse côté Pagny, et la vallée de Vannes parcourue par l'Aroffe côté Uruffe. Les batteries, de petits fortins qui viennent encore renforcer le système de défense.

Le recensement de 1881 fait état pour Uruffe d'une population éparse de trente individus demeurant au fort ; répartie entre 9 ménages pour 3 maisons, elle est décomptée comme suit :

- 1 brigadier de gendarmerie - 2 gendarmes
- 1 dessinateur
- 1 cantinière, épouse du chef de chantier, chargée de la cuisine
- 2 chefs de chantier, Albert Mathieu et son fils, âgés de 43 ans et 17 ans. La famille Mathieu totalise 11 personnes (9 enfants dont le dernier a quelques mois)
- 1 carrier
- 1 entrepreneur Edouard Pariset
- 1 charretier et un chef charretier

Tout ce monde s'active à la construction de la batterie d'Uruffe, peut-être aussi à celle du fort. Le problème des forts n'était pas tant celui de

l'alimentation - des réserves étaient possibles - que celui de l'eau. Là où existaient des voies militaires de 0,60 m, le problème était beaucoup plus facile à résoudre : l'eau était amenée par un wagon-citerne de 4 ou 5 m³ remorqué par une locomotive Péchot ; ailleurs, il fallait faire monter des réserves d'eau sur des charriots tirés par des animaux de trait. N'oublions pas que nous sommes ici en pays calcaire.

Aux personnes évoquées plus haut viennent s'ajouter les épouses, au nombre de six, et 13 enfants dont les âges vont de quelques mois à 15 ans, soit trente personnes.

Il y avait en outre, décomptés à part à Uruffe, 15 ouvriers étrangers et deux membres de corps de troupe préposés aux travaux publics du fort. Travaillèrent en effet à la construction des forts beaucoup d'Italiens, « des compagnons » ; les paysans des villages environnants apportèrent souvent aussi leur contribution, notamment en hiver à la morte-saison des travaux agricoles. (Glanes et Grappilles par René Nouveau)

Le général Séré de Rivières fut un peu le Maginot de l'époque. La construction des forts s'est étalée depuis la libération du territoire jusqu'en 1885.

Les forts...en ligne de mire, déjà, la reconquête future des territoires perdus.

Les ouvrages du Toullois ne serviront pas. En 1914, après le choc de Morhange suivi de la bataille du Grand Couronné aux portes de Nancy, ce qu'on a appelé parfois la Guerre lorraine, les opérations se déplacent vers la Champagne et l'Aisne, puis dans l'enfer de Verdun.

PS

Dès 1880, projet de construction du chemin d'accès au fort de Pagny et de deux embranchements reliant les batteries annexes, sur une longueur d'ensemble de 3925 m, aux territoires de Champougny, de Pagny et d'Uruffe.

Décision en date du 26 mars 1881, pour laquelle la Commission Départementale a déclaré d'utilité publique les travaux relatifs à l'ouverture d'un chemin vicinal ordinaire d'accès des ouvrages de Pagny-la-Blanche-Côte au territoire d'Uruffe. Les propriétaires concernés par la parcelle de terrain ayant une superficie de 37 ares seraient indemnisés à hauteur de 962 F.